

Roissy, le 29 juillet 2019

Air France et Paris Aéroport coopèrent pour assurer la traçabilité des bagages grâce à la technologie RFID

- Air France et Paris Aéroport mettent en place à Paris-Charles de Gaulle un dispositif destiné à assurer la traçabilité des bagages grâce à des étiquettes bagages et des capteurs équipés de la technologie RFID ;
- Installé dès 2020 à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, il sera déployé progressivement dans toutes les escales de la compagnie Air France. De même, Paris Aéroport l'étendra sur l'ensemble des terminaux.

Dès 2020, Air France assurera à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle la traçabilité des bagages grâce à des étiquettes équipées de puces RFID avec la coopération de Paris Aéroport. Air France fait partie des toutes premières compagnies aériennes mondiales ayant décidé, en collaboration avec Paris Aéroport, de mettre en place l'usage de la technologie RFID. Pour Air France en 2020, il s'agit d'environ 8 millions de bagages par an qui seront ainsi étiquetés.

Cette technologie sera progressivement déployée sur les autres escales de la compagnie Air France mais également sur l'ensemble des terminaux de Paris-Charles de Gaulle, notamment le Terminal 1.

Pour Air France et Paris Aéroport, les enjeux sont doubles :

- Répondre au besoin d'information des clients sur leurs bagages ;
- Améliorer le taux d'identification et le suivi des bagages (avec des gains en termes de performance opérationnelle) et réduire les coûts d'exploitation associés.

L'industrie du transport aérien se prépare à transporter plus de 7,8 milliards de passagers par an

Au cours des prochaines années, la croissance estimée du trafic aérien devrait conduire à un doublement du nombre de bagages transportés annuellement, qui s'établit actuellement à 4,6 milliards¹.

Dans le cadre de sa résolution 753, l'IATA (*International Air Transport Association* - Association internationale du transport aérien) stipule notamment qu'un bagage devra être tracé sur l'ensemble de son parcours (à l'enregistrement, à l'embarquement, lors des transferts et à l'arrivée). Elle recommande également le déploiement mondial du suivi des bagages au moyen de puces d'identification par radiofréquence (RFID).

Les compagnies aériennes se sont ainsi engagées à réaliser la transition de leurs étiquettes de bagage vers des étiquettes munies de dispositifs RFID au cours des prochaines années.

¹ Source : SITA 2018 Bagage Report

Alain-Hervé Bernard, Directeur général adjoint Opérations et Cargo d'Air France, a déclaré : « Air France et Paris Aéroport ont un enjeu commun en termes de satisfaction de nos clients et de fluidité de nos opérations. Avec plus de 50 millions de clients transportés à bord de nos avions chaque année, la technologie RFID nous apporte une réponse innovante pour améliorer le traçage et l'identification des bagages, garantir leur transit dans des conditions optimales de sûreté et sécurité, réduire nos coûts et améliorer notre performance opérationnelle en réduisant le temps de recherche des manquants. »

Marc Houalla, Directeur de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, a commenté : « Le recours à la technologie RFID améliore le traitement des bagages de soute en réduisant leurs temps de traitement et de transfert, en optimisant les capacités et en facilitant significativement la traçabilité des bagages. Cette technologie est un passage obligatoire dans notre objectif d'être un des meilleurs aéroports au monde dans le traitement des bagages. »

Service de presse Air France +33 1 41 56 56 00
corporate.airfrance.com
@AFNewsroom

Service de presse Paris Aéroport
Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23
www.groupeadp.fr